

Bien prescrire et bien délivrer le médicament vétérinaire

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates de la formation :
Contacter votre DDecPP

Durée :
½ journée

Lieu :
Le lieu est fixé par la DDecPP ou la DRAAF

Public cible :
Vétérinaires sanitaires dans le cadre du programme de formation continue, lié au maintien de leur habilitation sanitaire.

Taille du public :
Objectif : entre 12 et 20 vétérinaires sanitaires

Intervenants / Formateurs :
La formation est animée par un binôme de deux formateurs :
- un représentant de l'administration,
- un vétérinaire sanitaire privé.

Responsables pédagogiques :
Katarina HO VAN BA, ENSV-FVI
Xavier GOURAUD, SNGTV

Modalités d'inscription :
Relèvent de la DDecPP, DRAAF ou OVVT

Attestation remise en fin d'évaluation :
Contacter votre DDecPP

Tarifs :
En cours de révision

Nombre de crédits ECTS accordé :
0,15

Accessibilité :
Formation généralement accessible pour les personnes à mobilité réduite. Contacter la DDecPP du lieu de la formation pour toute information complémentaire

CONTEXTE

Un des objectifs essentiels de la législation et de la réglementation pharmacie vétérinaire est de garantir la qualité hygiénique des denrées alimentaires d'origine animale et de protéger la santé du consommateur (résidus dans les denrées alimentaires, antibiorésistance et effets indésirables...).

Les médicaments vétérinaires et/ou l'exercice de la pharmacie vétérinaire sont visés directement ou indirectement, spécifiquement ou non, par deux principales catégories de textes, d'essence nationale ou européenne. D'une part, ceux relatifs à la pharmacie vétérinaire et d'autre part, ceux visant la sécurité sanitaire des denrées alimentaires.

Les vétérinaires sanitaires sont un des maillons déterminants pour le respect de la santé publique en matière de prescription et de délivrance du médicament vétérinaire aux éleveurs.

Cette formation professionnelle, qui mélange des enseignements réglementaires et pratiques, se place résolument dans une perspective de progression des pratiques sur le terrain.

LA FORMATION

Présentation du guide de bonne pratique du médicament vétérinaire qui permet d'évaluer ses pratiques (www.gbpmv.fr).

Important : cette formation nécessite la mise à disposition d'un accès internet

Objectif général :

Améliorer ses pratiques de prescription, de délivrance et de gestion du médicament dans son exercice quotidien.

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les règles générales pour prescrire et rédiger une ordonnance, connaître les outils à disposition des vétérinaires ;
- Connaître les règles générales pour délivrer des médicaments ;
- Connaître les règles de gestion physique des médicaments ;
- Savoir évaluer ses pratiques et se préparer à un contrôle.

Contenu :

La séquence de formation est organisée en 2 parties :

- Exercices d'évaluation d'ordonnances et de registres de délivrance, avec corrections et commentaires,
- Evaluer ses pratiques, avec des exercices en ligne,

Méthodes pédagogiques :

Travaux dirigés, témoignages, échanges entre les participants sur les pratiques au cabinet et en élevage.

Prérequis :

Aucun

Niveau de la formation :

Dispositif de formation permettant la mise à jour des connaissances théoriques et pratiques des vétérinaires sanitaires, avec un objectif de maintien et de développement des compétences pour les interventions menées dans le cadre de l'exercice de l'habilitation sanitaire, y compris pour le concours à l'exécution de missions de police sanitaire. Arrêté du 16 mars 2007 modifié par l'arrêté du 18 novembre 2020 relatif aux obligations en matière de formation continue nécessaire à l'exercice des missions du vétérinaire sanitaire.